
CONVOCATION INDIVIDUELLE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, PAR VOIE DEMATERIALISEE

Denis LARGHERO, Michel BORGAT, Francine LUCCHINI, Olivier COMTE, Florence DE PAMPELONNE, Christophe SCHEUER, Bahija ATITA, Marc MOSSE, Saida BELAÏD, Patrick DE LA MARQUE, Sylvie VUCIC, Fabrice BILLARD, Hervé MARSEILLE, Michèle GUYEU, Isabelle SOTTO, Avedik BATIKIAN, Véronique VIAS, Yvan TOURJANSKY, Pierre GENTILHOMME, Virginie SENECHAL, Françoise NIKLY-CYROT, Valérie BARBIT, Virginie LANLO, Guillaume OTRAGE, Laurent DUTHOIT, Christel CARDOSO, Murielle ANDRE-PINARD, Corinne HOVNANIAN, Fabrice HERRAULT, Salima HADDADI, Fabian FOUILLET, Audrey JENBACK-DESBREE, Maxime AGAZZOTTI, Robin EPPLING, Méliné REITA, Henry DUPAS, Clément PERRIN, Bouchra TOUBA, Renaud DUBOIS, Louis LE FOYER DE COSTIL, Gabrielle LAPREVOTE, Denis MARECHAL, Galien MAUDUIT.

Mesdames, Messieurs, et Cher(e) s Collègues,

J'ai l'honneur de vous convier à la **réunion du Conseil Municipal** qui se tiendra :

- **date et heure** : jeudi 23 novembre 2023 à 18 h 30
- **lieu de la réunion** : Hôtel de Ville, salle du Conseil, 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

Vous trouverez, ci-joint :

- la liste des affaires inscrites à l'ordre du jour de cette séance ;
- les projets de délibération afférents incluant chacun une note explicative de synthèse ;

En vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, et Cher(e) s Collègues, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Fait à Meudon, le 17 novembre 2023

Le Maire de Meudon,


Denis LARGHERO

VILLE DE MEUDON

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU **23 NOVEMBRE 2023**

AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR
(article L2121-10 du code général des collectivités territoriales)

APPEL NOMINAL

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

PROJETS DE DELIBERATION :

FINANCES

1-débat sur les orientations budgétaires 2023

2-approbation de l'expérimentation du compte financier unique

RESSOURCES HUMAINES

3- prime pouvoir d'achat exceptionnelle

4- modification du tableau des effectifs de l'année 2023

AFFAIRES GENERALES

5-désignation des représentants dans les écoles maternelles, primaires et groupe scolaire situés sur le territoire communal